



terrain d'arts
en loire-atlantique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MAI 2025

DELIBERATION N°2025-05

OBJET

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 5 MARS 2025 •

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de Mixt à Nantes sous la présidence de Dominique Poirout				
	MEMBRES TITULAIRES OU SUPPLEANTS	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
DATE DE CONVOCACTION Le 12 mai 2025	BIR Cécile - titulaire		X	
	FETIVEAU Yannick - suppléant		X	
	COUE Julien		X	
	GERARD ANNE ou son représentant PHALIPPOU René	X		
NOMBRES DE MEMBRES EN EXERCICE 14 PRESENTS 8 REPRESENTES 3 VOTANTS M	GERMAIN THOMAS Patrick		X	
	GIRARDOT-MOITIE Chloé - titulaire	X		
	OUDAERT Nicolas - suppléant	X		
	JANSEN Louise – titulaire	X		
	NAPOLY-ARPIN Marion - suppléante	X		
	LE MOULLEC Catherine	X		
	MARTINEAU David – titulaire			X
	BESSIERE Ugo - suppléant			X
	PARAGOT Agnès – titulaire	X		
	BOUVAIS Erwan - suppléant	X		
	PLOTEAU Annie – titulaire	X		
	BOSCHEREL Fabrice - suppléant	X		
	POIROUT Dominique – titulaire	X		
	BIGEARD Myriam - suppléante	X		
	SALLE Fanny – titulaire	X		
	ALEMANY Jérôme - suppléant	X		
	SEASSAU Aymeric – titulaire			X
	BOURDON Émilie - suppléante			X
	THEBAULT Alexandre – titulaire			X
	LEROY Isabelle - suppléante			X

DELIBERATION N°2025-05

OBJET

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 5 MARS 2025 •

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Vu le procès-verbal du conseil d'administration du 5 mars 2025, transmis en annexe.

Les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal du conseil d'administration du 5 mars 2025

Le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration ne fait pas l'objet d'un vote, étant donné qu'il comporte le descriptif des débats de chaque séance.

Régulièrement publié et transmis en préfecture le
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Nantes, le 21/05/2025
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout

